

L'élection des Représentants de parents d'élèves au conseil d'école aura lieu le

Vendredi 13 octobre 2017 de 13h15 à 17h15 dans la classe des CE1/CE2 (Classe de Sylvain WLASSEWITCH)

(Le dépouillement aura lieu à 17h15, à l'issue de la demi-journée d'élections).

Vous trouverez ci-joint les bulletins de vote et les enveloppes qui les accompagnent.

Cette année, une seule liste de candidats. Il y a 4 postes à pourvoir.

(Comme il y a une seule liste, les 4 premiers seront titulaires et les 3 suivants seront suppléants)

Chaque parent est électeur (il ne vote qu'une seule fois quel que soit le nombre d'enfants inscrits à l'école).

Pour faciliter l'organisation, le vote par correspondance est à privilégier (il est aussi possible de se rendre au bureau de vote aux horaires indiqués, de préférence avant 14 H ou après 17H00 pour ne pas gêner la classe)

Consignes pour le vote par correspondance :

Au dos de l'enveloppe blanche (comportant la mention « élection des parents d'élèves »),
le votant DOIT IMPERATIVEMENT

écrire son nom, son prénom, son adresse et SIGNER.

(une enveloppe libre comportant toutes ces mentions peut être utilisée)

(ATTENTION : Si ces consignes ne sont pas respectées, votre vote ne pourra pas être pris en compte)

Si deux votants veulent utiliser la même enveloppe blanche, les 2 doivent écrire leur nom et SIGNER

(sinon, aucun vote n'est pris en compte dans cette enveloppe).

Ensuite :

1) Glissez un bulletin de vote ne comportant ni rature, ni surcharge, dans l'**enveloppe bleue** ci-jointe, ne portant aucune inscription ou marque d'identification. (là, il est obligatoire d'utiliser l'enveloppe jointe)

2) Cette enveloppe bleue est glissée dans l'enveloppe sur laquelle est inscrite la mention « élection des parents d'élèves » et l'adresse de l'école.

ATTENTION : L'enveloppe blanche doit IMPERATIVEMENT comporter les inscriptions demandées ci dessus.

3) Remettez ensuite cette enveloppe blanche à l'école. Cette enveloppe peut parvenir à l'école via le cahier de liaison des enfants, directement dans la boîte aux lettres de l'école ou par la poste.

Attention : pour être pris en compte, le vote doit arriver à l'école avant le vendredi 13 octobre 2017 à 17h.

Merci de votre participation (pour le calcul du taux de participation).